

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 497

Artikel: Tarifs des SI lausannois : les patrons à contre-courant
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016463>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas le cœur à plaisanter

C'est les lecteurs de DP qui ont de la chance ! De pouvoir me lire chaque semaine. Je suis en effet très renseigné... Très renseigné. Par exemple sur le Proche-Orient :

Je lis dans la "Voix ouvrière" du 23 avril ce gros titre :

"Contre le Liban. Nouveau raid israélien."

Et je lis dans "24 Heures", du 23 avril également :

"Raid palestinien en Israel. Une plage sanglante."

Combinez les deux informations, et vous avez la vérité. Une vérité complexe, certes, mais du moins vraie vérité.

Quelques jours plus tard, le même "24 Heures" m'apprend que la cote de Madame Thatcher est en baisse. Alors que le "Journal de Genève" du jour annonce qu'elle a le vent en poupe : Ce qui permet de nuancer subtilement la première affirmation...

Je n'ai plus le cœur, soudain, de plaisanter :

La femme de notre camarade et ami André Muret, Charlotte Muret, s'en est allée...

J'évoque la jeune fille de 1932, révoltée par l'injustice, qui manifestait à Genève au premier rang - et qui eut son camarade Henri Fürst tué à côté d'elle (du sang sur sa blouse, me disait-elle un jour que je la ramenaient en auto, et - oui - de la cervelle humaine...) ("Je ne puis admettre qu'une crosse de fusil écrase de la cervelle d'homme !", disait à ses élèves Edmond Gilliard, en ces mêmes jours de novembre 1932).

Et j'évoque celle de quarante ans plus tard, tapant à la machine le roman de son fils, *Mao Cosmique* - un roman qui n'exprimait pas tout à fait, sans doute, sa ligne politique, mais dans lequel elle retrouvait cette même révolte contre l'injustice... Se réjouissant de voir que le flambeau avait été repris ? Ou se désolant de

penser qu'en quarante ans de lutte, si peu de progrès avaient été accomplis ?

... Et j'évoque celle de toutes ces séances du "Comité vaudois d'Aide au Vietnam", ces séances de travail, où nous "mettions sous enveloppe" le dernier bulletin, ou un "tract-toutes-familles" avec des bulletins de versement, dont l'argent qu'ils rapporteraient nous permettrait d'envoyer là-bas des produits pharmaceutiques - et elle, conseillère communale et juge et membre du comité de son parti, et mère de famille ! prenant sa part de cette besogne sans gloire, avec une modestie exemplaire.

On a compris que c'est d'une vivante que je parle, et d'une généreuse.

Parfois, nous bavardions, tout en rédigeant les adresses ou tout en encartant.

Une fois par exemple - je venais de lire *L'Aveu* de London, sur le procès Slanski - je lui dis : C'est un livre qui m'a consterné.

Et elle : Moi aussi !

Et moi : Il y a une chose que je ne comprends pas, c'est qu'on ait pu croire... Je ne suis pas du parti, mais si on venait me dire qu'André Muret est un agent de la CIA, je ne le croirais pas !

Et elle : Figurez-vous que c'est exactement ce que Muret (elle disait : Muret !) me disait hier soir. Il me disait : "si on venait me dire que tu es traître au parti, je ne le croirais pas !" (*Un temps d'hésitation*) Eh bien, je n'ai pas pu lui répondre avec la même assurance... (*Encore un temps*) Bon : je crois qu'à la réflexion...

Et moi un peu stupéfait, tout en admirant son extraordinaire honnêteté (car enfin, elle n'aurait eu nul besoin de m'"avouer" cela).

Puis comprenant que je n'avais rien compris. Que tout au contraire, c'était son extrême exigence pour celui dont elle avait été la compagne de toute la vie qui lui faisait faire ce détour par la réflexion, pour ensuite lui donner sa confiance non plus d'impulsion et comme à fleur de peau, mais absolue et par un mouvement de tout l'être.

Une fois de plus, je doute beaucoup du proverbe selon lequel nul n'est irremplaçable. J.C.

ÉNERGIE

Tarifs des SI lausannois : les patrons à contre-courant

Les 27 et 28 janvier, les citoyens lausannois rejetaient à 7 contre 1 les quatre postes du budget 79 des Services industriels (location de compteurs et taxes d'abonnement, vente de gaz et d'électricité) contre lesquels le POP et le Casak avaient lancé un référendum. Socialistes, chrétiens-sociaux et environnementalistes avaient appelé à voter "non", alors que radicaux et libéraux défendaient le "oui".

Le système indirectement contesté (la fixation des tarifs étant de la compétence de la Municipalité, ils ne pouvaient être frappés de référendum) prévoyait

- une taxe d'abonnement de fr.15.- pour deux mois;

- pour l'électricité : une première tranche de 250 kwh à 23 centimes, les suivantes à 16,5 ct ;

- pour le gaz : les 1200 premières thermies par an à 17 ct la thermie, les suivantes à 8 ct (jusqu'à 18.000), 5,2 ct (jusqu'à 204.000) et 4 ct. Cette modification de tarif avait pour but de mettre sur le même pied tous les consommateurs ménagers dont certains (ceux qui avaient le tarif multiple - prix du kwh variant selon l'heure de consommation, allant jusqu'à 75 ct) payaient pour d'autres (ceux qui bénéficiaient du tarif UT - une taxe par pièce, le kwh à 12 ct).

Le vote populaire provoquait comme de juste une remise en question du travail de la Municipalité. Le processus engagé vaut la peine d'être suivi étape après étape. L'exécutif communal désigne d'abord une commission extra-parlementaire pour examiner le tarif des SI. Celle-ci lui propose, comme mesure provisoire et immédiate, de consentir à chaque abonné un rabais de fr. 5.- par mois jusqu'à l'adoption des nouveaux tarifs. A fin mars, elle remet à la Municipalité un premier rapport prévoyant le système de tarification suivant :

- Pour les 87.000 abonnés des tarifs 101 et 102 (qui disposent d'un fusible de moins de 100 ampères), une taxe de fr. 6.— pour deux mois et un tarif linéaire de 19,5 ct.

Pour les mille consommateurs qui disposent d'une puissance supérieure à 100 ampères (futur tarif 103), adoption d'un prix plancher de 15,5 ct le kwh jusqu'à la mise en vigueur d'un tarif définitif comprenant une taxe de puissance. Les hausses seront cependant limitées à 40 % en 1979, 50 % en 1980 et 60 % en 1981.

- Pour le gaz, pas de changement.

La diminution des recettes résultant de la baisse de la taxe d'abonnement et de l'introduction d'un tarif linéaire à 19,5 ct (environ 2,5 millions) devrait être compensée à raison de 45% environ par les hausses imposées à une partie des mille abonnés du futur 103.

L'OFFENSIVE DES PRIVILÉGIÉS

Lundi 23 avril, veille de la séance du Conseil communal où l'on doit examiner le préavis municipal traitant des tarifs et des nouveaux postes du budget, différentes organisations économiques et patronales tiennent une conférence de presse, dont les effets sont immédiats : des conseillers communaux libéraux et radicaux demandent, après deux heures de discussion et une suspension de séance, le renvoi de la décision au 8 mai... Et pourtant les arguments des "victimes", comme les appelaient les journaux, se résumaient à des affirmations péremptoires et invérifiables, des généralisations abusives, des erreurs manifestes ! Selon ces organisations, les nouveaux tarifs pénalisent l'ensemble de l'activité économique lausannoise.

En fait, les gros consommateurs constituent deux groupes bien distincts...

Ceux qui disposent d'une puissance installée de moins de 100 ampères : ils font partie des 87.000 abonnés des tarifs 101 et 102, alors que, dans d'autres villes, un tarif spécial leur est appliqué. Actuellement, ils paient leur courant meilleur marché que partout ailleurs.

Avec les nouveaux tarifs, ils seront encore favorisés par rapport à des abonnés exerçant une activité du même genre à Genève ou Zurich. Ces commerçants et artisans conservent donc une situation très favorable, même s'ils subissent une hausse du fait de l'introduction du tarif linéaire.

Le deuxième groupe de gros consommateurs englobe le millier d'abonnés qui disposent d'un "coupe-surintensité" de plus de 100 ampères. Ces abonnés - et ce fait a été soigneusement caché par les organisations patronales - paient tous leur kwh à des prix moyens différents,

des hôtels entre 15 et 21 ct,
des garages entre 18 et 21 ct,
des grands magasins entre 12 et 16 ct,
des banques entre 14 et 19 ct,
des industries entre 10 et 17 ct,
des administrations entre 13 et 33 ct,
des assurances entre 12 et 25 ct,
des imprimeries entre 10 et 19 ct.

Les modifications proposées ne consistent donc qu'à réduire l'écart existant, par la fixation d'un prix plancher à 15,5 ct. Beaucoup d'abonnés n'enregistreront aucune augmentation ou une augmentation minime. Il est vrai qu'ils continueront à payer leur électricité plus cher que certains de leurs concurrents, qui ont la chance de ne payer que le "prix plancher" de 15,5 ct. Cette inégalité, qui dure depuis longtemps, ne pourra être corrigée que lors de l'adoption du tarif 103.

Les organisations économiques affirment que "Lausanne devient la ville la plus chère de Suisse, puisque les tarifs de l'électricité qu'elle fournit dépassent de 30 % ceux de l'ensemble des autres fournisseurs". C'est faux pour les artisans et les petits commerçants. Et comment établir des comparaisons, alors qu'il n'y a pas de prix uniforme et que partout ailleurs, il y a des taxes de puissances importantes, qui n'existent pas à Lausanne ? Même lorsqu'on aborde des cas particuliers, on doit constater que les chiffres avancés de part et d'autres sont très différents. Ainsi, selon Bobst, le prix moyen équivalent du kwh au tarif zurichois

serait de 11 ct, alors que, selon les calculs des SI, il serait de 13. Pour rendre sa démonstration plus convaincante, Bobst "oublie" de mentionner les tarifs bâlois (le prix moyen serait de 15,08). Certes, les nouveaux tarifs sont élevés et placent Lausanne dans le "peloton de tête", mais sans qu'elle se "détache" pour autant.

Les organisations économiques prétendent encore qu' "en moyenne la hausse dépasserait 40 %". Or elle est limitée à 40 % ; seules 8 % des entreprises atteignant ce maximum, plus de 50 % enregistreront une augmentation située entre 0 et 15 % Et ainsi de suite pour la plupart des chiffres avancés.

Il reste que la manifestation patronale a provoqué la réaction souhaitée : empêcher la décision du Conseil communal le 26 avril et la mise en vigueur des nouveaux tarifs le 1er mai. Les partis de l'Entente des droites, convenablement "informés" par Bobst et les Imprimeries réunies lausannoises (groupe Lousonna) qui ont pris sans pudeur la tête d'un combat destiné avant tout à préserver leurs propres privilèges (le prix moyen de leur kwh est de 10,8 et 11,5 ct), sont en train de tourner leur veste. Le projet de la Municipalité et de la commission extra-parlementaire ne sera-t-il plus défendu que par la gauche et les environmentalistes (GPE) ?

Le domaine de la production, de la distribution et des tarifs de l'énergie électrique étant très complexe, chacun s'estime autorisé, semble-t-il, à soutenir n'importe quoi à ce chapitre. Après les organisations économiques (dont les affirmations erronées ont été très largement propagées par la presse, sans qu'aucun correctif ne soit apporté), c'est le Casak, groupement anti-nucléaire né du soutien à l'occupation de Kaiseraugst, qui n'hésite pas à aligner des chiffres fantaisistes pour "donner du poids" au nouveau référendum qu'il entend lancer si les propositions municipales sont acceptées par le Conseil communal. Un référendum qui devra être énergiquement combattu !